

6 mai 1968, Montréal

Allocution devant Chambre de commerce, District de Montréal

Nous aurons bientôt de nouvelles élections fédérales. Je ne suis pas venu ici pour vous en parler. L'Union Nationale entend rester ce qu'elle a toujours été depuis sa fondation: un parti totalement et uniquement centré sur les intérêts du Québec, en fonction de sa place au Canada et dans le contexte Nord-Américain.

Il ne s'ensuit pas toutefois que cette élection nous laisse indifférents. Nous ne sommes pas intéressés au sort des partis fédéraux comme tels, mais nous sommes vitalemment intéressés à l'avenir du Québec, à son rayonnement culturel, à son essor économique, à la place qui doit être la sienne au Canada et dans le monde.

Or, tout cela ne dépend pas uniquement de nous, même si nous en sommes les premiers responsables. Cela dépend aussi, dans une large mesure, de la façon dont le gouvernement fédéral s'acquittera des responsabilités qui sont les siennes. Cela dépend également des décisions qui seront prises à la conférence permanente qui a été créée à Ottawa au début de février, sur une proposition du Québec unanimement acceptée par tous les premiers ministres du pays, pour refaire la constitution canadienne dans ses divers aspects, y compris celui du partage des compétences entre les deux ordres de gouvernement.

On nous a souvent demandé: «What does Quebec want?» C'était une question fort pertinente et on a eu raison de nous la poser avec insistance. Au début, les réponses variaient beaucoup suivant les allégeances politiques, suivant les écoles de pensée et même suivant les individus à l'intérieur de chaque groupement. Mais depuis l'enquête de la Commission Tremblay, c'est-à-dire depuis quinze ans puisque cette enquête a débuté en 1953, les Québécois ont beaucoup réfléchi à ce problème. Songez à tout ce qui s'est écrit sur le sujet en ces quinze années, sous forme de mémoires, d'études, de résolutions, de rapports, d'articles de journaux ou de revues, et même de livres.

Je ne dirai pas que nous en sommes arrivés à une complète unanimité. Le Québec est encore en état de réflexion et de recherche et il est normal qu'il en soit ainsi tant que le problème n'aura pas été résolu par l'adoption d'une constitution entièrement nouvelle, faite au Canada, par les Canadiens et pour tous les Canadiens.

Il est toutefois significatif que les positions prises en ces derniers temps par les deux principaux partis représentés à l'Assemblée législative, ainsi que par plusieurs journaux et revues, se rapprochent sensiblement les unes des autres. C'est dire qu'un consensus assez large a fini par se créer au sein de la communauté québécoise: consensus autour d'un certain nombre d'idées qui sont essentiellement des idées modérées, des idées de bon sens.

Ce sont ces idées modérées, ces idées de bon sens issues des profondeurs de la conscience québécoise, que le gouvernement a voulu exprimer aux récentes conférences constitutionnelles de Toronto et d'Ottawa.

Si l'on veut bien relire ces propositions en toute objectivité, on verra qu'elles ne contiennent rien, ni dans le fond, ni dans la forme, qui ressemble à un ultimatum; rien non plus qui soit

de nature à priver le gouvernement fédéral des pouvoirs qui lui sont nécessaires pour bien remplir sa tâche au bénéfice du Canada dans son ensemble.

Nous préconisons un fédéralisme souple et flexible parce que c'est le seul, à notre sens, qui puisse tenir compte de toute la réalité canadienne, dans ses multiples dimensions géographiques, économiques et culturelles; le seul qui puisse assurer un maximum d'épanouissement et de liberté, non seulement à la communauté canadienne-française, mais également et dans la même mesure à la communauté anglo-canadienne.

Parce que cette réalité canadienne est extrêmement complexe, les solutions en apparence les plus simples ne sont pas nécessairement les meilleures. Il faut se méfier de la raison pure, surtout dans un pays comme le nôtre, qui n'est pas une construction de l'esprit, mais un produit des vicissitudes de l'Histoire et du dynamisme propre à chacune de nos deux cultures.

Il paraîtrait intellectuellement plus simple de supprimer nos différences que de les conjuguer harmonieusement; mais en pratique, ni la justice, ni l'efficacité n'y trouveraient leur compte. Ainsi en serait-il de la séparation absolue, fort séduisante pour l'esprit, mais tout aussi irréaliste que l'unité absolue, puisqu'au lieu de parfaire ce qui existe, elle nous obligerait à rebâtir de zéro les multiples réseaux de nos relations avec ceux qui nous entourent.

Chercher entre ces deux extrêmes une solution modérée, comme nous essayons de le faire, c'est opter pour une certaine complexité, bien sûr, mais aussi pour la richesse qui découle de cette complexité et de la vie elle-même. C'est situer les valeurs culturelles et humaines à leur vraie place, c'est-à-dire la première. C'est projeter le Canada en avant de l'Histoire, en en faisant le prototype des pays où doivent coexister plusieurs sociétés culturelles.

Nous avons donc proposé un fédéralisme suffisamment flexible pour tenir compte à la fois de la situation particulière du Québec et des aspirations non moins légitimes des autres provinces. Nous avons dit clairement sur quels principes et suivant quelles lignes maîtresses il faudrait, selon nous, édifier le Canada de demain. Et nous sommes en droit, je pense, d'espérer que le prochain gouvernement soit disposé à dialoguer en vue d'une constitution canadienne renouvelée.

Entre le 17 janvier 1963, date à laquelle j'ai préconisé pour la première fois l'élaboration d'une nouvelle constitution, et la conférence de février 1968 qui a mis sur pied les mécanismes nécessaires à l'accomplissement de cette tâche, il s'est écoulé cinq ans. C'est relativement peu dans la vie d'un peuple et je n'ai jamais cessé d'être optimiste sur les résultats éventuels des pourparlers. Mais on peut raisonnablement prévoir que les négociations seront assez longues. En attendant qu'elles aboutissent, il est de notre devoir d'exercer en plénitude les droits qui nous appartiennent déjà.

On a fait beaucoup de bruit, en ces derniers temps, sur ce que nous appelons « la vocation internationale du Québec ». Certains semblent croire que nous sommes en train de nous arroger des compétences qui appartiendraient au gouvernement fédéral en vertu de la constitution actuelle. Rien n'est moins exact.

La constitution de 1867 est muette sur ce point, pour l'excellente raison qu'elle a été faite à une époque où le Canada était encore une colonie, dont les compétences externes étaient exercées par le Foreign Office de Londres. Tel n'est pas cependant le cas pour la fédération australienne. On dit que le Canada a maintenant acquis sa pleine souveraineté; mais le Canada, ce n'est pas un pays unitaire et ce n'est donc pas uniquement le gouvernement d'Ottawa; c'est un pays fédéral, dont la souveraineté est en conséquence partagée entre deux ordres de gouvernement.

Et en matière d'éducation, par exemple, le Québec a toujours possédé depuis 1967 des pouvoirs exclusifs, donc souverains. Il fut un temps où cette compétence exclusive en matière d'éducation ne s'exerçait que sur le plan interne; mais ce n'est plus possible aujourd'hui. Les conditions et les besoins ont radicalement changé. On ne peut plus agir en vase clos. Les mêmes problèmes se posant partout, il faut nécessairement, si l'on veut rester à la pointe du progrès, s'enquérir de ce qui se fait ailleurs, procéder à des échanges, établir des liens de coopération avec les autres provinces et les autres pays. Et ce qui est vrai de l'éducation l'est également de bien d'autres domaines, de sorte que le Québec ne peut plus remplir intégralement ses tâches constitutionnelles sans assumer le prolongement international de ses compétences internes.

Il va de soi qu'à cause de son héritage culturel et de la situation particulièrement difficile qui est faite au français en Amérique du Nord, le Québec doit entretenir des rapports directs et constants avec les autres nations francophones du monde. C'est pour lui une nécessité vitale. Mais je m'empresse d'ajouter que si le Québec était invité à une conférence des ministres de l'éducation des pays anglophones, il aurait aussi le devoir d'y participer, à cause des responsabilités qu'il a envers sa population de langue anglaise. Car, nous ne perdons jamais de vue que le gouvernement du Québec est le gouvernement de tous les Québécois, quelles que soient leur origine ethnique ou leur culture, et tant que nous aurons un mot à dire dans la politique, il n'y aura au Québec que des citoyens à part entière. Le fait français au Canada n'appartient pas aux seuls Québécois de langue française; par ailleurs, le Québec étant à 80 % francophone, il doit non seulement présenter un visage français, mais également servir de réservoir d'épanouissement à tous les parlants français du Canada.

Je concède qu'en dépit des silences de la constitution, c'est au gouvernement fédéral qu'il appartient de diriger la politique extérieure du Canada au sens traditionnel du terme, quand il s'agit par exemple de paix ou de guerre, de monnaie, de tarifs, de traités commerciaux ou autres matières semblables. Mais quand il s'agit de problèmes pédagogiques, qu'est-ce que le gouvernement fédéral pourrait bien en dire ou en faire, lui qui n'a absolument aucun pouvoir en matière d'éducation ?

On nous dit encore que la constitution ne se trouve pas uniquement dans des textes écrits, mais encore dans un certain nombre d'usages ou de coutumes. Mais comment ces usages ou coutumes ont-ils pu être établis, sinon par des précédents ? Et peut-on raisonnablement prétendre que seul le gouvernement fédéral pourrait faire évoluer la constitution de cette manière, que seul il pourrait poser des précédents constitutionnellement valables ? Certes non, ce sera dit que nous n'aurons pas une nouvelle constitution, dans laquelle nous devons

prévoir un mécanisme qui respecte à la fois nos droits exclusifs et les intérêts généraux du Canada.

Tout cela, bien sûr, pourra être discuté longuement dans l'optique d'une constitution nouvelle. Tout cela devra être étudié à la lumière des responsabilités et des besoins de chaque ordre de gouvernement, suivant des critères de bon sens, de justice et d'efficacité. Mais si l'on veut que les négociations s'engagent dans un climat propice de solidarité et d'harmonie, il me semble que l'on devrait se garder de soulever des tempêtes inutiles et de condamner comme révolutionnaires des gestes que les membres de notre Parlement québécois, sans distinction d'allégeance politique, et, j'en suis sûr, l'immense majorité des citoyens du Québec s'accordent à trouver nécessaires, légitimes et raisonnables.

Songeant aux intérêts supérieurs du Québec, je souhaite ardemment que dans chacun des partis fédéraux, au pouvoir comme dans l'opposition, à l'échelon le plus élevé possible il y ait des porte-parole, connaissant les aspirations fondamentales du Québec et déterminés à les faire comprendre et accepter dans les conseils de leur parti respectif afin que, par le dialogue et la négociation, nous en arrivions le plus vite possible à adopter cette nouvelle constitution canadienne garantissant non seulement les droits individuels mais aussi les droits collectifs.

C'est la seule façon, dans la présente conjoncture, de mettre fin à l'état d'incertitude et de conflit, qui, s'il devait durer trop longtemps, serait dommageable non seulement au Québec, mais au Canada tout entier.